

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centrale béton 646P sur la commune principale de l'AIOT 27 Boulevard de Stalingrad 92240 Malakoff.

La référence de votre dossier est A-3-N87HWMZBQX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/02/2023 à 10h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- l.rock@leongrosse.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- l.rock@leongrosse.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **74542065301089**

Raison sociale **ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE**

Forme juridique **SA à directoire (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 PRV COLONEL ARNAUD BELTRAME

78000 VERSAILLES

Signataire

Nom : **SUCHET**

Prénom : **Rémi**

Qualité : **Directeur d'exploitation**

Adresse électronique : **r.suchet@leongrosse.fr**

Téléphone portable : **+(33) 622882477**

Référent

Nom : **ROCK**

Prénom : **Loïc**

Fonction : **Ingénieur travaux**

Adresse électronique : **l.rock@leongrosse.fr**

Téléphone portable : **+(33) 626471038**

[Adresse électronique d'échange avec l'administration](#)

Adresse électronique : **l.rock@leongrosse.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centrale béton 646P**

Description des activités :

Construction du bâtiment 646P. La centrale doit être installée à partir du 07/11/2022. Son repli est prévu courant octobre 2023. La demande a déjà fait l'objet d'une déclaration 10/10/2022 mais il y a eu une erreur sur l'adresse d'installation.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **27 Boulevard de Stalingrad 92240 Malakoff**

X : 647763

Y : 6857320

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2518	b	Production de béton prêt à l'emploi	Capacité de malaxage 3 m3	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **237000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires sont issues du lavage des bennes à béton et de la centrale.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

es eaux arrivent dans un premier bac où elles subissent le premier traitement ; les particules lourdes de béton contenues dans ces eaux tombent dans le fond d'un premier big-bag (fixés à a structure par un système d'élingues). Une fois les particules lourdes retombées dans le big-bag, les eaux passent au travers d'un premier filtre (cf annexe 5 - 1a) vers un deuxième bac. Ce bac est constitué comme le premier : un big-bag qui récupère le reste des particules lourdes. Ensuite, les eaux passent dans le troisième bac par l'intermédiaire d'un deuxième filtre et dernier

compartiment. Ce compartiment possède une capacité de stockage de 500L. Elles sont ensuite recyclées et réutilisées par pompage pour le nettoyage de l'installation et/ou pour la fabrication du béton.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **1185**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

En fonctionnement nominal, aucun rejet à l'égout public ou dans le milieu naturel n'est prévu. En fin de chantier, les eaux de lavage restantes sont neutralisées pour abaisser leur pH au-dessous de 8.5, avant rejet à l'égout public ou dans le milieu naturel.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Laitance et gravats considérés comme déchets inertes et réutilisés en remblai directement sur le chantier. Adjuvants rendus au fabricant pour une réutilisation directe ou évacuation par prestataire déchets spécialisé. Huile de décoffrage rendue au fabricant pour une réutilisation directe ou évacuation par prestataire déchets spécialisé (déchets dangereux) Graisse d'entretien rendu au fabricant pour une réutilisation directe ou évacuation par prestataire déchets spécialisé (déchets dangereux).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

En cas d'incendie, plusieurs dispositifs de coupure électrique sont installés. Le premier est situé au niveau de la centrale et permet de couper l'alimentation électrique de l'installation - Le second est situé au niveau du point de distribution et permet de couper l'alimentation électrique de l'armoire générale L'installation est équipée d'extincteurs répartis comme suit : - un extincteur à eau pulvérisée à l'extérieur du local de commande - un extincteur à CO2 à proximité de la citerne à carburant Les produits potentiellement polluants sont stockés sur des dispositifs équipés de bacs de rétention. Les carburants sont stockés dans des citernes à double peau. Le chantier est équipé d'un kit visant à faire face à un cas de pollution. Le personnel est formé et dispose d'affichages d'information quant à la conduite à tenir dans ce genre de situation. Une vanne de coupure générale de l'eau est positionnée proche de la centrale de production de béton.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Déclaration initiale Centrale béton 646P	10/10/2022	DRIEAT IDF Yvelines

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

EG_LEON_GROSSE_plan(Image JPEG, 887 x 561 pixels).pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

EG_LEON_GROSSE_Présentation PowerPoint.pdf